



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 29 + 2	
Votants	: 50	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-177 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - CONSERVATOIRE -CONVENTION
D'OBJECTIFS AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE POUR
L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Rapporteur : Madame Laurence DUMAS

La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo offre, à travers sa *Maison de la musique et des Pratiques amateurs*, un accès pour tous à la pratique musicale.

En cohérence avec le Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA) 2023-2028 du Conseil départemental de l'Ardèche, la *Maison de la musique et des Pratiques amateurs* répond aux missions suivantes :

- Se doter d'un schéma pédagogique ambitieux résolument tourné vers un nouveau modèle d'enseignement mettant en avant les pratiques collectives et la pédagogie de groupe,
- Créer les conditions de maintien d'une offre d'enseignement et de pratiques amateurs ouverte au plus grand nombre et irriguant le territoire,
- Favoriser l'émergence de nouvelles formes musicales et la création musicale en favorisant les mises en réseau et les synergies,
- Permettre à chaque enfant et jeune d'accéder à une pratique musicale au cours de sa scolarité à travers un plan territorial d'actions de sensibilisation et d'éveil,
- Se doter d'un équipement intercommunal dédié aux musiques et aux pratiques collectives à l'horizon 2025/2026 qui redéfinira la carte territoriale de l'enseignement musical tout en maintenant l'offre diversifiée pour l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, dès 2016, le ministère de la Culture a replacé les conservatoires au cœur des politiques en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle et de l'équité des territoires.

Pour mener à bien ces missions et atteindre des objectifs en totale cohérence avec les textes du ministère, la Communauté d'agglomération a formé une unique école de musique à l'échelle intercommunale réunissant les équipes pédagogiques et administratives des antennes d'Ardèche musique et danse et celles du Conservatoire à rayonnement communal d'Annonay.

La Communauté d'agglomération s'engageant à rendre opérationnelle la *Maison de la musique et des Pratiques amateurs* à compter du 1^{er} septembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention d'objectifs, ci-annexée, entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo pour l'établissement intercommunal d'enseignement artistique jusqu'en décembre 2025. Cette convention sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de deux ans, soit jusqu'en décembre 2027.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo pour l'établissement intercommunal d'enseignement artistique *Maison de la musique et des Pratiques amateurs*.

PRÉCISE que la convention est conclue au titre de l'année 2023 et couvre les années 2023, 2024 et 2025 avec pour échéance le 31 décembre 2025.

PRÉCISE que le Département de l'Ardèche soutient les activités d'enseignement artistique de la Communauté d'Agglomération en fonctionnement et qu'à cette fin, il s'engage à verser une contribution financière annuelle de 300 000 € en année pleine, proratisée en 2023 à un montant de 100 000 €.

DIT qu'afin de solliciter le soutien du Département, la Annonay Rhône Agglo adressera chaque année et avant le 1er mars une demande de subvention annuelle.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes au dossier ; et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23

Publié le : 06/07/23

Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42102-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET